

**SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025 à 18H  
SALLE DES FÊTES DE MILHARS**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	29	33

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

**Présents :** M. Alain Guilhabert, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, M. Jean Philippe, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, M. Jean Philippe Gineste, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Éric Carbonnel, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

**Pouvoirs :** M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à M. Pierre Paillas, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Delphine Pinczon du Sel.

**Absents et excusés :** M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vaurs, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

#### **D76-2025 ADHESION A L'ASSOCIATION LE « ROC DE TONNAC »**

Le Président propose au conseil communautaire d'adhérer l'association le « Roc de Tonnac » qui a pour objet de « promouvoir toutes actions matérielles et morales en faveur des jeunes handicapés ou inadaptés, à travers une pédagogie de projet, en vue de faciliter leur insertion dans la vie sociale, en particulier par la création de lieux d'accueil ».

Cette adhésion permettra de mettre en œuvre des actions entre les EVS du territoire et cette association pour proposer ensemble des animations autour de la parentalité notamment.

L'adhésion 2025 est fixée à 15 €.

#### **ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association le « Roc de Tonnac » ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de Séance



Bernard Bouvier

Le Président



Bernard Andrieu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.